

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception

12/05/2016

Dossier complet le

12/05/2016

N° d'enregistrement

2016 - 00 1987

### 1. Intitulé du projet

AUTOROUTE A9 - PR73

AMENAGEMENT DES AIRES DE CONTROLE DES VEHICULES A GALLARGUES-LE-MONTUEUX

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

VINCI AUTOROUTES, réseau ASF

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

NUNEZ Salvador, Directeur d'opération

RCS / SIRET

57213999603211

Forme juridique SA

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique 6° Infrastructures routières Sous rubrique b) Modification ou extension non substantielle d'autoroutes et voies rapides, y compris échangeurs	Création de deux aires de contrôle des véhicules au PR73 (à l'emplacement de l'actuelle barrière pleine voie (BPV) de Montpellier I)

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Aménagement de deux aires de contrôle des véhicules (une dans chaque sens de circulation) destinées aux contrôles des poids lourds et véhicules légers par les services des Douanes et de la DREAL.

Un schéma fonctionnel du projet est présenté en annexe (annexe 6).

## 4.2 Objectifs du projet

Réaliser deux aires de contrôle (une dans chaque sens de circulation) en remplacement des aires existantes de Saint-Jean-de-Védas pour le sens sud / nord et de Gallargues pour le sens nord / sud.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet consiste principalement en la création et l'aménagement de 2 aires de contrôle de véhicule, comprenant chacune une aire de pesée, une aire de scan, un quai de déchargement, un bâtiment commun aux Douanes et à la DREAL, des places de stationnement VL et PL ainsi que la desserte au sein des aires (cf. annexe 4 : Plans du projet et annexe 6 : Schéma fonctionnel du projet).

Ce projet nécessite d'adapter le système d'assainissement existant afin de recueillir les eaux pluviales de ruissellement et de les traiter.

L'aménagement de ces aires de contrôle nécessite en outre :

- la création des bretelles d'entrée et sortie aux aires de contrôle ;
- la modification de 2 ouvrages de franchissement, à savoir : PI 720-2 (élargissement côté Sud) et PS 729-1 (élargissement de la bretelle actuelle au Nord et passage de la bretelle dans la travée Sud) ;
- l'adaptation de la signalisation directionnelle et des éclairages.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase exploitation, la création des 2 aires de contrôle permettra aux services de Douanes et de la DREAL d'intervenir dans des situations de confort et surtout de sécurité améliorées.

Les régimes de fonctionnement des 2 aires seront les suivantes :

- aires opérationnelles pendant les périodes de contrôle mais réservées dans la majorité des cas au contrôle de PL ;
- aires fermées en dehors des périodes de contrôles.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme des communes de Gallargues-le-Montueux et Aigues-Vives;
- Autorisation d'urbanisme pour les bâtiments à construire (local d'exploitation, ...);
- Porter à connaissance (conformément à la demande de la DDT du Gard);
- Dossier de demande d'autorisation de travaux et avis de l'Architecte des Bâtiments de France (code du Patrimoine);
- Etude d'impact et enquête publique, si besoin à l'issue de cette demande au cas par cas.

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Etude d'impact (article R122-3 du code de l'environnement).

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Bilan des nouvelles surfaces imperméabilisées :	19 530 m <sup>2</sup>
- Surfaces re-végétalisées :	20 950 m <sup>2</sup>
- Bilan des surfaces imperméabilisées :	- 1 420 m <sup>2</sup>
- Nombre de places de parking créées sur les 2 aires de contrôle	29 PL et 16 VL

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. 4 ° 10 ' 19 " 68E Lat. 43 ° 43 ' 29 " 78N

Point d'arrivée : Long. 4 ° 11 ' 25 " 30E Lat. 43 ° 43 ' 50 " 67N

Communes traversées :

Gallargues-le-Montueux (code postal : 30 660)

Aigues-Vives (code postal : 30 670)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

1988 (étude d'impact de l'A9 initiale)

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative



## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Actuellement, la zone du projet est dédiée à la barrière de péage pleine voie de Montpellier I et aux zones boisées présentes dans les délaissés (faibles superficies).

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

POS de Gallargues-le-Montueux approuvé initialement le 8 janvier 1981 et révisé plusieurs fois. Dernière révision datant du 8 juin 2015 :

- zone UEa couvrant des terrains réservés aux activités multiples, en l'occurrence la zone de service de l'autoroute A9;
- EBC.

(à noter qu'un PLU a été prescrit le 2 avril 2015.)

PLU d'Aigues-Vives approuvé le 17/02/2014 :

- zone Ap à protéger de toute construction pour des raisons paysagères et des risques divers.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI Vidourle approuvé le 03/04/2012 (Gallargues-le-Montueux); PPRT Syngenta approuvé le 01/06/2012 (Gallargues-le-Montueux et Aigues-Vives) ; PPRI Vistre approuvé le 02/04/1996 (Aigues-Vives); PPRI Vistre prorogé le 13/08/2001 (Aigues-Vives); Révision partielle du PPRI (le Rhony) prescrite le 30/01/2015(Aigues-Vives). En revanche, le projet étudié n'empiète pas sur une zone inondable.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité du captage de Gallargues-Fontanisses, localisé au Sud de l'A9, entre la bretelle de Gallargues et le ruisseau le Razil. Ce captage n'est plus en service ; la commune de Gallargues étant alimentée par l'eau du Rhône via BRL. Au regard de la protection de la masse d'eau souterraine concernée, l'assainissement pluvial envisagé dans le cadre du projet améliorera la situation existante grâce à la gestion des pollutions routières chroniques, saisonnières et accidentelles. Le nouveau bâtiment d'exploitation sera raccordé aux réseaux d'eaux usées.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe au Sud-Est de deux sites inscrits : la Petite Pinède et la Grande Pinède de Cabassu. Les aménagements envisagés n'empiètent pas sur le périmètre de ces sites.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trois monuments historiques sont inscrits sur la commune de Gallargues-le-Montueux : l'Eglise paroissiale, l'Ancien domaine de Thomas Burnet et la Maison médiévale. Leurs périmètres de protection interceptent légèrement la zone d'étude, sans co-visibilité toutefois avec le projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Entre la situation actuelle et celle avec projet, les surfaces imperméabilisées vont diminuer ainsi que le volume de ruissellement des eaux pluviales, ce qui constitue un impact positif. Pour la protection des eaux souterraines, l'assainissement mis en place permettra de recueillir les eaux pluviales de la majorité des eaux ruisselant sur le projet et de les traiter par l'intermédiaire soit du bassin existant ayant pour fonction la décantation et possédant un déshuileur, soit des fossés subhorizontaux mis en oeuvre pour traiter la pollution chronique.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les enjeux naturalistes sont faibles aux abords du projet. En dehors des EBC, il n'existe aucune contrainte réglementaire à ce sujet. Des dispositions seront prises pendant les travaux pour en réduire les impacts. La période de déboisement (enjeux oiseaux) sera effectuée entre le 1er septembre et le 15 mars (en dehors des périodes de reproduction). En matière de gestion des terres (enjeu flore), des mesures de balisage seront mises en oeuvre. En outre, des actions de sensibilisation seront effectuées auprès des entreprises qui réaliseront les travaux.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Implantation d'une partie du projet au sein des Espaces Boisés Classés (EBC) présents sur la commune de Gallargues-le-Montueux, nécessitant la mise en compatibilité du PLU de la commune. Dans le cadre du projet, l'aménagement paysager compensera la suppression de ces espaces boisés, notamment au droit des zones re-végétalisées.
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet intercepte partiellement le périmètre d'isolement Z2 du PPRT relatif au site SEVESO Syngenta. A noter toutefois que ce périmètre n'intercepte que la bretelle d'entrée sur autoroute direction Nîmes du projet des aires de contrôle. Aucune installation fixe de personnel ne se situera au sein du périmètre.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet n'est pas concernée par les zonages réglementaires associées aux PPRI.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'état initial correspond à la situation après démantèlement de la BPV. L'impact supplémentaire dû à l'ajout des aires de contrôles est négligeable, car les habitations sont relativement éloignées et, le fonctionnement des aires est occasionnel et très limité en volume de trafic par rapport à la section courante de l'A9. Dans le cadre de ce présent projet, il n'est donc pas prévu de protections acoustiques.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Le projet est réalisé en lieu et place de la GPV actuelle de l'A9. Les émissions lumineuses ne vont donc pas être augmentées par rapport à la situation actuelle.</p>
<p><b>Pollutions</b></p>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Le projet ne va générer de trafic supplémentaire par rapport à la situation actuelle.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p>Entre la situation actuelle et celle avec projet, les surfaces imperméabilisées vont diminuer ainsi que le volume de ruissellement des eaux pluviales, ce qui constitue un impact positif.</p> <p>Pour la protection des eaux superficielles, l'assainissement mis en place permettra de recueillir les eaux pluviales de la majorité des eaux ruisselant sur le projet et de les traiter par l'intermédiaire soit du bassin existant ayant pour fonction la décantation et possédant un déshuileur, soit des fossés subhorizontaux mis en oeuvre pour traiter la pollution chronique.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	
<p><b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b></p>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Le projet est réalisé en lieu et place de la GPV actuelle de l'A9.</p> <p>Il ne porte donc pas atteinte à un site naturel, situé à l'écart de tout aménagement.</p> <p>Les modifications paysagères seront donc limitées. Par ailleurs, l'aménagement paysager envisagé et la re-végétalisation des surfaces imperméabilisées de l'actuelle GPV non réutilisées dans le cadre du présent aménagement permettront d'améliorer le cadre paysager du secteur d'étude.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>L'aménagement est réalisé sur des parcelles appartenant déjà à ASF. Il n'y a donc pas d'impact sur l'activité agricole.</p>



**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Sur les communes concernées par le projet, aucun autre projet connu au sens de la réglementation n'est susceptible de cumuler des impacts négatifs avec le projet d'aménagement des aires de contrôle de véhicules.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'analyse réalisée dans la présente fiche d'évaluation au cas par cas, des enjeux présents au sein de la zone d'étude et de la nature même du projet, il ne semble pas nécessaire de réaliser une étude d'impact propre à l'aménagement des aires de contrôle de véhicules.

Le projet envisagé se situe au sein des emprises ASF existantes, en lieu et place de l'actuelle BPV de Montpellier I.

Il présente des impacts positifs en matière d'assainissement puisque les surfaces imperméabilisées sont moins importantes que dans la situation actuelle (-1 420 m<sup>2</sup>).

Dans le cadre du projet, ces surfaces seront re-végétalisées, ce qui d'une part participera à l'amélioration de l'aspect paysager du secteur et d'autre part favorisera la biodiversité locale.

Par rapport à la situation actuelle, l'assainissement du projet sera modernisé. Les eaux pluviales seront recueillies et traitées avant rejet.

Par rapport aux autres enjeux environnementaux, le projet bien qu'intersectant le périmètre de protection de monuments historiques, ne présente pas de co-visibilité avec ces derniers.

Et en matière de cadre de vie pour les quelques riverains concernés, le projet n'engendre pas de trafic supplémentaire par rapport à la situation actuelle

En revanche, il permet d'améliorer les conditions de contrôle des véhicules (situation de confort et de sécurité améliorée pour les agents de contrôle et pour les usagers de l'A9 contrôlés).

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 5 : Synthèse des enjeux environnementaux au droit de l'actuelle barrière pleine voie de Montpellier I
Annexe 6 : Schéma fonctionnel du projet des aires de contrôles des véhicules à Gallargues-le-Montueux

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature

**Salvador NUNEZ,**  
Directeur d'Opérations